

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Il a été procédé à l’affichage au siège de la Métropole Nice Côte d’Azur, sur les panneaux habituels ainsi que sur le site internet de la Métropole Nice Côte d’Azur, www.nicecotedazur.org dans la rubrique : La Métropole / publications et marchés / affichage légal des actes réglementaires du 2 novembre 2021 au 2 décembre 2021 inclus, de la délibération n° 8.5 du Conseil métropolitain du 21 octobre 2021, portant ouverture à l’urbanisation – Projet Pôle Santé à Nice – Procédure dérogatoire dans le cadre du Plan Local d’Urbanisme métropolitain (PLUm).

Nice, le **03 DEC. 2021**

**Pour le Président et par délégation de signature,
Le Directeur des Assemblées,**



Nadège AVALLET